

ASSOCIATION SAINT AUBIN DE BAUBIGNE ENVIRONNEMENT

Procès verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 29 octobre 2012 au siège social de l'association :

Les Touches, 79700 St Aubin de Baubigné

Après convocation régulière en date du 10 octobre.

Ouverture de la séance à 18h20.

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui lundi 29 octobre se tient la première assemblée générale de notre association, après l'assemblée générale constitutive en date du 26 octobre 2011.

Le bureau de l'association est ainsi composé :

- . Nicole de Chabot, présidente
- . Armelle Guinebertière, secrétaire
- . Henri de Chabot, trésorier

Nous avons ce jour les pouvoirs suivants :

- 18 à Nicole de Chabot
- 16 à Henri de Chabot
- 10 à Armelle Guinebertière
- 1 pouvoir donné à M. Clément Guyot, ici présent
- 1 pouvoir donné à M. Alexandre Talon, ici présent
- La feuille d'émargement compte 18 présents

L'association comprenant 100 adhérents, 62 sont représentés.

RAPPORT MORAL :

Nous vous rappelons le but de notre association : *« protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, la qualité des paysages, des sites et du patrimoine du département des Deux-Sèvres et plus particulièrement du territoire de la commune de St Aubin de Baubigné et des communes limitrophes... »*,

« Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes d'environnement... »,

« Défendre l'identité culturelle des paysages et du patrimoine ... »,

« Lutter notamment par toutes actions en justice contre les projets et installations des parcs éoliens dans le département et particulièrement dans le périmètre de la communauté de communes de delta Sèvre Argent... »,

« Prévenir la dégradation des ressources naturelles »,

« Défendre l'application des lois et réglementations territoriales en vigueur »,

« Favoriser le développement des projets utiles à la vie de l'homme et respectueux des sites naturels et répertoriés ».

En date du 23 novembre 2011, la présidente a prévenu la préfète des Deux-Sèvres, le maire délégué et les conseillers municipaux de St Aubin de Baubigné et le 19 janvier 2012 monsieur le ministre de la Culture et de la Communication, monsieur Frédéric Mitterrand de la création de l'association.

Le 29 décembre 2011, une lettre est adressée au président de la Communauté de communes Delta Sèvre Argent pour l'inviter à venir voir le site et le mât de mesures à laquelle il répond en date du 17 avril 2012. *« Depuis lors, j'ai été participant avec plusieurs de mes collègues, à la réunion que vous avez organisée à Saint-Aubin-de-Baubigné le 8 mars 2012. A cette occasion, nous avons assisté à une plaidoirie violente et sans nuance contre les décideurs locaux et leurs actions, de sorte qu'actuellement, il n'apparaît pas que les conditions d'un dialogue constructif soient réunies. Toutefois, soucieux par ailleurs de bien appréhender la situation, je me suis rendu sur le site dans le périmètre de votre domicile, le samedi 17 mars dernier »*.

Je lui réponds le 29 avril en lui indiquant que le site n'est pas limité à mon domicile et en précisant que madame Guinebertière représentera l'association au Comité Local de Suivi, CLS.

ACTIONS :

- 1) **Organisation d'une réunion publique le 8 mars** dernier à Saint-Aubin-de-Baubigné, Espace La Roche, dont un compte rendu a été adressé ultérieurement.

Cette réunion a été annoncée par voie de presse (**Courrier de l'Ouest** entrefilet + un article le 8 avec photo d'Armelle Guinebertière). Le lundi 12 mars, on peut lire dans le **Courrier de l'Ouest** un long compte rendu de la réunion avec une photo de Bernadette Kaars, membre du bureau de la FED, qui a présidé notre réunion. Dans l'édition du 16 mars du **Courrier de l'Ouest**, se trouve un compte rendu du conseil municipal de Mauléon, où on reparle de notre réunion.

Toujours dans le **Courrier de l'Ouest**, le 28 mars, paraît un article transcrivant les paroles de M. Amiot, qui nous accuse de « *manipuler les gens* » et de M. Bonneau. M. Xavier Le Roux du **Courrier de l'Ouest** m'en adresse par mail une copie, restant à notre disposition pour toute réaction. Après réflexion, le bureau s'en abstient pour ne pas alimenter inutilement la polémique.

Dans **La Nouvelle République**, une longue interview d'Armelle Guinebertière et de moi-même paraît le 13 mars.

Dans **Collines FM** les 23 et 24 mars : propos tenus par les élus. Certains termes ont été changés entre le 23 et le 24 ; les violentes critiques sont devenues virulentes, par exemple. La transcription a été envoyée à ceux qui ont un mail : « *les élus n'ont pas apprécié d'être chahutés à St Aubin de Baubigné lors d'une réunion publique* » et ont dit qu'ils ne pouvaient pas arrêter le projet.

- 2) Visite des Rochers des Vaux** le samedi 21 avril 2012. Ce site classé est d'une grande importance et les élus de St Aubin de B. n'ont jamais vraiment réalisé le trésor que leur commune possédait. En 1876, lors de leur découverte, 200 sont répertoriés, il n'y en aurait plus que 30 sur le site + 16 répartis dans différents musées !

La presse en parle à intervalles réguliers : par exemple le 10 janvier 2012 lors de la semaine du Patrimoine. J'écris au **Courrier de l'Ouest** pour féliciter la rédaction, avec copie de ma lettre à M. Pascal Parras, architecte des bâtiments de France, M. Léopold Moreau, président de l'association des Maires des Deux-Sèvres, qui répond, M. Patrick Périn, directeur du musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye, qui répond, Mme Merlin-Anglade, directrice du musée d'Archéologie de Périgueux et Mme Waechter, responsable SSPPEF (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France) pour les Deux-Sèvres qui vient voir le site lors de notre visite du 21 avril 2012.

Une lettre à propos des Rochers des Vaux est adressée au préfet de région, M. Yves Dassonville, le 25 avril 2012, au nom de l'association.

Le Courrier de l'Ouest, auquel a été envoyé le papier sur l'appel aux Saint-Aubinais pour défendre notre patrimoine commun, a publié un article « *un site qui serait « saccagé » par les éoliennes* » en date du 27 avril 2012.

A propos du **CLS**, Armelle Guinebertière a reçu une lettre de Delta Sèvre Argent, en date du 18 juin, l'informant que « *toutes les études n'étant pas achevées à ce jour, il a été décidé de reporter ce CLS à fin septembre* ».

Deux articles vous ont été adressés par mail : « *Aux riverains du mât de mesures de Saint-Aubin-de-Baubigné* » en mai et « *pourquoi fait-on des choses dont on sait très bien qu'elles seront dommageables à ceux qui viendront après nous ?* » en juillet. Dans le **Courrier de l'Ouest** paraît le 25 juillet un article intitulé : « *Saint-Aubin-de-Baubigné, Projet éolien : les opposants ne baissent pas les bras* ».

3) Contre le SRE :

. Le 4 septembre 2012, une lettre, est adressée, à titre personnel et au nom de l'association, au maire de Saint-Aubin-de-Baubigné, avec copie aux maires faisant partie de la communauté de communes Delta Sèvre Argent,

. Le 5 septembre, une lettre est adressée au préfet de région, M. Yves Dassonville, à titre personnel et au nom de l'association,

. Une copie de cette lettre est envoyée en recommandé avec AR. à la DREAL. (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Le 28 septembre, dans sa relation du Conseil municipal de Mauléon, le Courrier de l'Ouest : « *la procédure sera suivie rigoureusement jusqu'à son terme* » selon le maire. ... « *il a précisé que la communauté de communes avait donné un avis favorable du schéma régional éolien, à condition que soient apportées des corrections aux erreurs principalement cartographiques* ».

Suite au papier adressé à tous les membres « *Mon coup de gueule* », le **Courrier de l'Ouest** a fait paraître un article en date du 6 octobre, intitulé : « *L'éolien est loin d'être propre* ».

Le 11 octobre, une lettre a été adressée à M. Antony Le Guen, de Deux-Sèvres Nature Environnement, qui a répondu par mail le 24 octobre. En tant que chargé de mission « *chauve-souris* », il lui faut l'étude d'impact, que nous n'avons pas, pour émettre un avis.

Les 15 octobre dernier, une lettre est adressée aux deux sénateurs des Deux-Sèvres, MM. Michel Bécot et André Dulait, ayant pour objet le vote à l'Assemblée Nationale du 5 octobre portant sur le développement éolien.

L'assemblée vote et approuve le rapport moral à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER :

Nous l'avons établi sous forme simplifié.

Les comptes de notre exercice 2011-2012 sont arrêtés au 1^{er} octobre 2012.

Nous les avons scindés en deux parties :

- a) La première, pour mémoire, car, Henri et Nicole de Chabot ont pris totalement à leur charge les frais engagés entre le 1^{er} octobre 2011 et fin janvier 2012. Ceux-ci s'élèvent à 1 107,88 € dont : provisions pour l'avocat-conseil : 500 €

frais de mailing pour la réunion du 8 mars : 217,99 €.

frais divers, papeterie, création association, etc. : 389,89€

- b) La seconde concerne la période du 1^{er} mars au 1^{er} octobre

Recettes : 1 871,00 €

| | |
|---|----------|
| . Création d'un fond de roulement par H et N de Chabot, déposé sur livret ----- | 800,00 € |
| . Dotation du compte à l'ouverture (H. de Chabot) ----- | 200,00 € |
| . Cotisations et dons ----- | 871,00 € |

Dépenses : 976,71 €

| | |
|---|----------|
| . Me Moureau, huissier, ----- | 393,78 € |
| . Sono + rétroprojecteur réunion (Pulsat) | 80,00 € |
| . Assurance annuelle SMACL ----- | 75,00 € |
| . Fournitures et divers ----- | 427,93 € |

- c) Solde créditeur :

| | |
|--------------|----------|
| Livret ----- | 800,00 € |
|--------------|----------|

Compte courant ----- 94,29 €

Après avoir exposé le bilan de l'association et en avoir délibéré, le trésorier le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT D'ADHESION :

En cette période de crise et pour d'exercice 2012-2013, il est proposé la somme de 1 € symbolique.

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2012-2013

- Recettes :

| | |
|------------------------------|----------|
| Report : compte sur livret : | 800,00 € |
| « solde compte courant : | 94,70 € |
| Cotisations des membres : | 95,00 € |
| Dons : | 100,00 € |

Le budget prévisionnel s'élève à 1 089,70 €.

- Dépenses

| | |
|---------------------------------------|----------|
| Frais d'avocat et d'huissier : | 400,00 € |
| Assurance annuelle SMACL : | 75,00 € |
| Frais administratifs : | 250,00 € |
| Papeterie, timbres, photocopies, etc. | 275,00 € |

ADHESION A L'ASSOCIATION VENT D'ANJOU DE MAINE-ET-LOIRE, présidée par Bernadette kaars.

L'assemblée vote l'adhésion à l'association Vent d'Anjou à l'unanimité.

Adhésion à d'autres associations ? L'assemblée attend d'étudier d'autres éventuelles possibilités.

QUESTIONS DIVERSES :

. Ratification de la délégation d'Armelle Guinebertière, secrétaire de l'association, au comité local de suivi éolien

La ratification est votée à l'unanimité.

. Est-il souhaitable d'élargir le bureau, et si réponse affirmative y a-t-il des volontaires ? Réponse : pas pour le moment

. Autres questions ?

Question de M. Gendreau : quel est le montant perçu par les communes, différent en fonction du nombre d'éoliennes ?

M. Gendreau lit un texte intitulé : « le Meilleur des mondes »

Et parle du rôle des élus

Les adhérents présents versent leur cotisation pour l'année 2012-2013 et plus aucune question n'étant posée, l'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 h 30.

La présidente

La secrétaire

Le trésorier